

# BIEN ACCUEILLIR LES ENFANTS

Accueillir des enfants de moins de six ans au quotidien nécessite une attention toute particulière. La Communauté de communes du Val de Drôme s'est dotée de structures parfaitement aménagées, constituées d'équipes qualifiées. Elle accueille vos enfants âgés de 0 à 5 ans révolus, pour un accueil collectif, qu'il soit régulier, occasionnel ou d'urgence. Elle gère également un relais assistant(e)s maternel(le)s et un lieu d'accueil enfants-parents.

## UN ENGAGEMENT SOCIAL

S'engager dans l'accueil quotidien d'enfants âgés de moins de six ans est une responsabilité importante, tant dans l'attention régulière auprès des familles et des enfants que cela nécessite, que dans l'investissement financier que cela représente.

## UN PROGRAMME ÉDUCATIF

La CCVD a mené une réflexion avec les parents, les élus, les accueillant(e)s et les partenaires afin de définir les intentions et les modes d'action du projet éducatif intercommunal en matière d'éducation, d'éveil ou encore d'accueil des familles.

Ces projets nécessitent d'être partagés. La CCVD vous invite à en discuter avec les équipes afin d'avancer ensemble vers un accueil de vos enfants toujours plus adapté.

**Tel est le chemin que la CCVD souhaite emprunter pour vous accueillir, avec vos enfants, dans les meilleures conditions.**



### 5 ORIENTATIONS

- l'éducation des enfants pour devenir des citoyens épanouis, responsables, autonomes, capables de prendre place et d'agir dans la société
- la lutte contre toutes les formes d'exclusion
- la transmission des valeurs de respect, solidarité et qualité de vie
- des actions en complémentarité des parents
- Le projet santé
  - > Le bien être de l'enfant et de sa famille : valorisation des compétences et regard positif sur l'enfant
  - > Communiquer pour mieux interagir
  - > Le bien-être du professionnel ; prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre
  - > Prévenir et sensibiliser pour une prise en charge qualitative
  - > Environnement, tout le monde responsable



**Un point unique d'accueil et d'information apporte aux parents toutes les réponses utiles quant à l'inscription, la contractualisation et la facturation de l'accueil de leur enfant.**

Conception graphique : service communication CCVD & N.F.  
Crédits photo : CCVD / Kariba productions / J. Delmar,

### Contact :

Horaire d'ouverture : 8h30-16h30

Tél. 04 75 25 97 27

Mail : [petiteenfance@val-de-drome.com](mailto:petiteenfance@val-de-drome.com)



# QUI SOMMES NOUS ?

## LE MULTI ACCUEIL FAMILIAL (MAF)

propose aux parents d'accueillir leur enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire de petite section, selon les besoins des familles, au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Cette structure composée de 13 assistantes maternelles salariées de la Communauté de communes du Val de Drôme agréées, pour 2 à 4 enfants, par le président du Conseil Général.



Elles accueillent les enfants à leur domicile 4 à 5 jours par semaine avec un minimum de 6h d'accueil par jour.

Leur mission est d'assurer le bien-être, la sécurité et la santé des enfants qui leur sont confiés par le MAF.

De plus, des temps collectifs sont proposés dans le but de permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité, de développer son imaginaire, tout en favorisant son autonomie et son besoin de socialisation.

# LES + DU MULTI ACCUEIL FAMILIAL

## POUR LES PARENTS

- Pas de lien salarial avec l'assistant(e) maternel(le)
- Visites à domicile régulières par l'éducatrice de jeunes enfants
- Accueil d'urgence dans la mesure des disponibilités du service
- L'assistant(e) maternel(le) assure la continuité éducative auprès de l'enfant
- Ouverture de 7h à 19h
- Repas et goûter fournis par l'assistant(e) maternel(le)



## POUR LES ENFANTS

- Prise en charge individualisée dans un cadre familial et chaleureux
- Ateliers collectifs pour apprendre à se sociabiliser
- Respect de ses rythmes de vie
- Scolarisation à mi-temps lors de la première année d'école (repas et sieste chez l'assistant(e) maternel(le))



## POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

- Accompagnement et soutien par des professionnel(le)s de la petite enfance
- Mise à disposition par la crèche de matériel de puériculture et de jeux
- Accès facilité à la formation en continu
- Élaboration de projets en équipe



## TARIF

La participation financière se calcule à partir d'un barème\* tenant compte des ressources et de la composition de la famille.

\* CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales